



J'achète un véhicule, au bout de 2 mois le moteur est cassé.

Par **minello**, le **10/12/2008** à **21:05**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule le 30/10/2008. Ce jour le moteur est cassé, il sort du garage, le garagiste m'a dit que le moteur a été malmené, divers élément du moteur ont été mal remontés par l'ancien propriétaire. Résultat : joint de culasse HS.

Que dois-je faire au niveau de l'ancien propriétaire ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Mme Minello.

Par **Tisuisse**, le **11/12/2008** à **08:08**

Bonjour,

Vous avez des éléments de réponses dans ce post-it :

http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Bon courage.